

Arrachage de haies

Formulaire de demande d'autorisation et d'évaluation des incidences propres à Natura 2000

(Arrêté préfectoral du 8 avril 2015)

À l'intérieur des sites Natura 2000, tout arrachage de haies est soumis à autorisation administrative accompagnée d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Seuls les arrachages de haies prévus à l'intérieur d'un site Natura 2000, hors entretien courant, sont soumis à évaluation des incidences. Si la longueur de haie à arracher est inférieure à 12 mètres pour une entrée de parcelle culturale, vous n'êtes pas tenu de demander une autorisation administrative. Cette exclusion est limitée à un accès par parcelle culturale et par chemin riverain.

Ce formulaire permet de répondre à la question : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation et les espèces et habitats d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000 ?

Il doit être adressé à la **Direction départementale des territoires (Service eau et environnement)**.

La réalisation de travaux ne pourra être engagée qu'après autorisation administrative qui doit être délivrée dans les deux mois après réception du dossier. Au terme de ce délai et en l'absence de réponse de l'administration le projet pourra être réalisé.

L'évaluation des incidences Natura 2000 se déroule en quatre étapes.

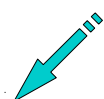
ETAPE 1 – Mon projet et le site Natura 2000 :

- Présentation simplifiée du projet
- Localisation et cartographie
- Étendue et durée du projet
- Zone d'influence du projet



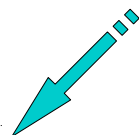
ETAPE 2 – Analyse des incidences potentielles du projet :

- Exposé argumenté
- Analyse détaillée des différents effets potentiels



ETAPE 3 : Mesures pour atténuer ou supprimer les incidences, en cas d'effet significatif :

- Exposé des mesures d'atténuation ou de suppression



ETAPE 4 - Conclusion

La liste jointe en annexe vous permet d'identifier les structures animatrices des sites Natura 2000 des Deux-Sèvres pouvant vous accompagner et vous fournir les informations nécessaires pour remplir ce formulaire.

1. Demande d'autorisation d'arrachage de haies (Articles L.414-4 et R.414-19 et suivants du Code de l'environnement, arrêté du 8 avril 2015)

Coordonnées du demandeur :
Nom, Prénom :
Dénomination sociale :
N° PACAGE :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
Courriel :

2. Evaluation des incidences Natura 2000

ETAPE 1- Mon projet et le site Natura 2000

1- Description de mon projet d'arrachage de haie(s) :

.....

Motivation de l'arrachage :

☐ Remise en culture ☐ Agrandissement ou connexion de ☐ Autres
parcelle

Localisation du projet :

Joindre une copie du RPG (registre parcellaire graphique) de l'ensemble de l'exploitation en identifiant précisément les haies concernées par la demande d'arrachage.

Le projet est situé :

Commune(s) concernée(s) par le projet :

.....

Lieu-dit :

N° ou nom du (ou des) site(s) Natura 2000 concerné(s) :

.....

Photographies de la haie avant arrachage :

Joindre au dossier une ou plusieurs photographies de la haie

Date et durée prévisible des travaux d'arrachage :

Date précise si connue :

Ou période approximative (cocher la(les) case(s) correspondante(s)) :

☐ Printemps ☐ Été ☐ Automne ☐ Hiver

Description des haies concernées par le projet d'arrachage en site Natura 2000 :

Référence(s) du ou des îlots PAC concerné(s) par le projet d'arrachage :

.....

Longueur (en m) totale de haies à arracher :

Longueur (en m) de haies à arracher en Site Natura 2000 :

Type de haie (plusieurs cases peuvent être cochées) :

☐ Arborée (avec arbres de haut jet) ☐ Continue (pas d'interruption > 5m)

☐ Arbustive (avec arbustes) ☐ Discontinue (interruption > 5m)

Situation topographique :

☐ Plateau / terrasse ☐ Haut de versant ☐ Mi-versant

☐ Bas de versant

Le secteur où se situe le projet a-t-il déjà été remembré ? :

OUI ☐ NON ☐

Les haies à arracher ont-elles un statut de protection particulier dans le document d'urbanisme de la commune de situation ? :

OUI ☐ NON ☐

Devenir des déchets :

☐ Brûlage ☐ Déchetterie ☐ Transformation (plaquettes, ...) ☐ Autres

2- Description des enjeux d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents sur les parcelles ou à proximité des parcelles concernées par le projet

Il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 (voir liste jointe) et de joindre la copie des informations fournies.

Les espèces animales :

Avez-vous identifié des **espèces animales** d'intérêt communautaire à l'emplacement ou à proximité du projet d'arrachage ? OUI ☐ NON ☐ Ne sait pas ☐

Si oui, la(les)quelle(s) ? :

- | | | | |
|------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| ○ Batraciens | OUI ☐ | NON ☐ | Ne sait pas ☐ |
| ○ Insectes | OUI ☐ | NON ☐ | Ne sait pas ☐ |
| ○ Reptiles | OUI ☐ | NON ☐ | Ne sait pas ☐ |
| ○ Oiseaux | OUI ☐ | NON ☐ | Ne sait pas ☐ |
| ○ Chauves-souris | OUI ☐ | NON ☐ | Ne sait pas ☐ |

○ Autres à préciser :
.....

Les espèces végétales :

Avez-vous identifié des **espèces végétales** d'intérêt communautaire à l'emplacement ou à proximité du projet d'arrachage ? OUI ☐ NON ☐ Ne sait pas ☐

Si oui, la(les)quelle(s) ? :
.....
.....

Les habitats d'intérêt communautaires :

Présence d'habitats d'intérêt communautaire à l'emplacement ou à proximité du projet d'arrachage ?

OUI ☐ NON ☐ Ne sait pas ☐

Si oui, le(les)quel(s) ? :
.....
.....

ETAPE 2 – Analyse des incidences potentielles du projet :

Au regard des éléments de description indiqués ci-dessus, veuillez apprécier les incidences que votre projet d'arrachage est susceptible d'avoir sur le(s) site(s) Natura 2000 :

Destruction d'un habitat naturel ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000

OUI ☐ NON ☐

Dégradation d'un habitat naturel ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000

OUI ☐ NON ☐

Destruction d'une espèce ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000

OUI ☐ NON ☐

Perturbation de la réalisation du cycle d'une espèce ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000

OUI ☐ NON ☐

Autres :

.....
.....

Si vous avez répondu au moins une fois OUI ou rempli la rubrique « Autres » ci-dessus, vous devez compléter l'étape 3. Sinon, vous pouvez passer directement à l'étape 4 (conclusion).

ETAPE 3 : Mesures pour atténuer ou supprimer les incidences, en cas d'effet significatif :

Si votre projet a des incidences sur les enjeux de conservation du(es) site(s) Natura 2000, vous devez l'accompagner de mesures visant à atténuer voire supprimer ces incidences. Les préciser :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ETAPE 4 - Conclusion

L'opérateur du site Natura 2000 a-t-il été contacté ?

☐ Non

☐ Oui Nom et prénom de la personne contactée :

Une évaluation des incidences doit être conclusive. Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou des sites Natura 2000.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés?

☐ **Je déclare que le projet d'arrachage décrit ci-dessus n'aura pas d'incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.**

Ce formulaire, accompagné de ses pièces jointes, est remis au service instructeur (DDT 79) et tient lieu d'évaluation des incidences et de demande d'autorisation au titre de Natura 2000.

☐ **Je déclare que le projet d'arrachage décrit ci-dessus aura des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.**

L'évaluation des incidences doit être poursuivie, le projet ne pouvant être autorisé en l'état. Un dossier plus complet doit donc être réalisé et transmis au service instructeur.

Dans tous les cas, je m'engage à attendre l'arrêté d'autorisation d'arrachage avant de réaliser les travaux. Le délai d'instruction de ma demande est de deux mois, conformément à l'article R.414-24 du code de l'environnement.

Fait à (lieu) :

Le (date) :

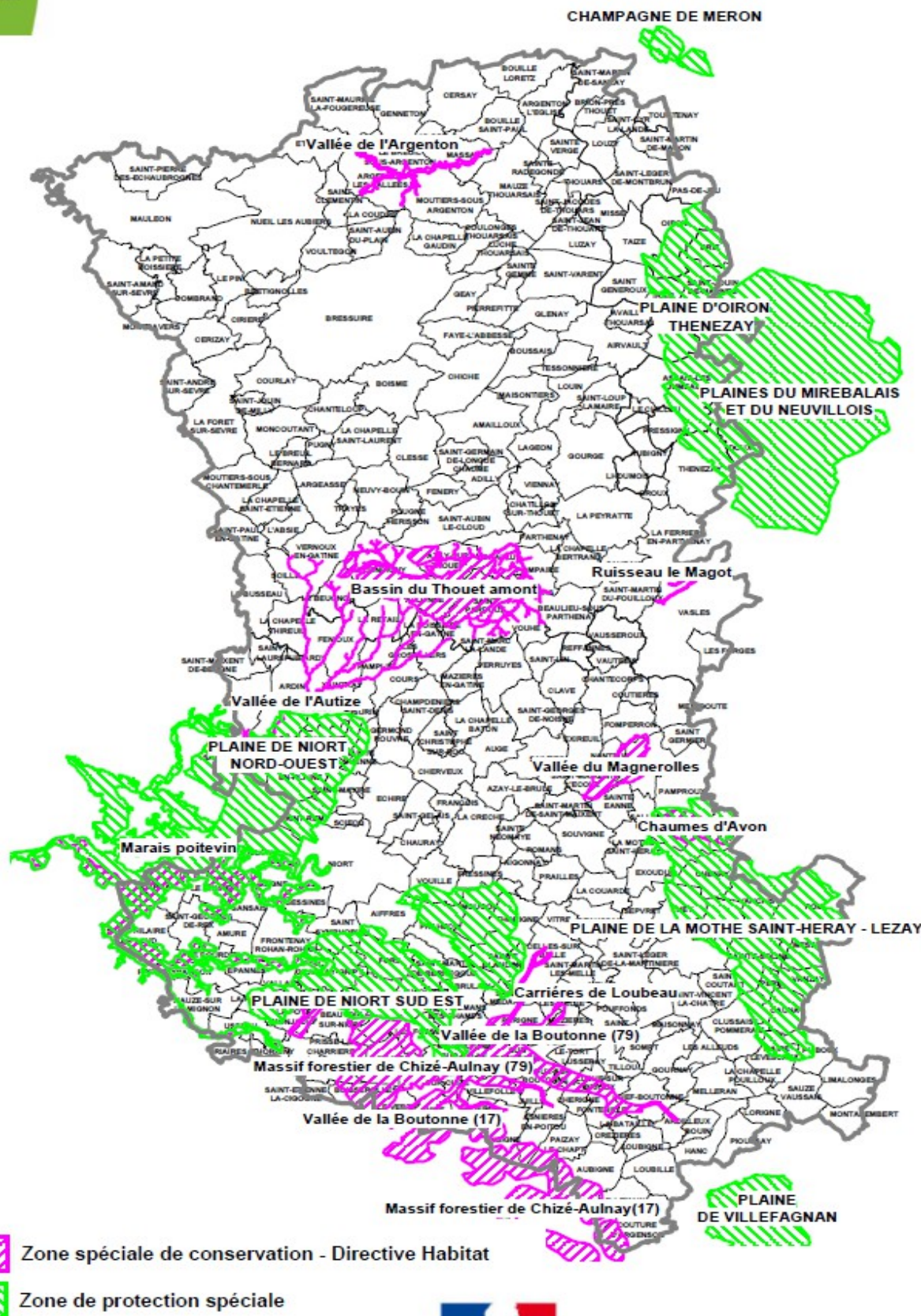
Nom, Prénom :

Signature

ANNEXES

- **Carte des sites Natura 2000 en Deux-Sèvres**
- **Listes et coordonnées des structures animatrices**

NATURA 2000 en Deux-Sèvres



Liste des structures animatrices Natura 2000 pour le département des Deux-Sèvres

CPIE Gâtine-Poitevine
6 Rue du Jardin des Sens
79340 COUTIERES
Tel : 05.49.69.01.44
Sites en animation : **Ruisseau du Magnerolles et Ruisseau du Magot**

CREN Poitou-Charentes
Antenne des Deux-Sèvres
45 rue Villersexel - 79000 NIORT
Tel : 05.49.75.97.36
Sites en animation : **Carrières de Loubeau et Chaumes d'Avon**

Syndicat mixte de la Vallée du Thouet
26 Rue de la Grille
79600 SAINT LOUP-sur-THOUE
Tel : 05.49.64.85.98
Site en animation : **Bassin du Thouet amont**

Pôle Environnement et Développement Durable
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
27 Boulevard du Colonel Aubry
BP 90184 - 79304 Bressuire Cedex
Tel : 05.49.65.99.59
Site en animation : **Vallée de l'Argenton**

SIAH de l'Autize et de l'Egray
Le Toit des Sources
4 Rue de l'Atlantique
79160 Le BEUGNON
Tel : 05.49.63.33.74
Site en animation : **Vallée de l'Autize**

Parc Naturel Régional du Marais poitevin
2 Rue de l'Eglise,
79510 COULON
Tel : 05.49.35.15.47
Sites en animation : **Marais poitevin (ZPS et ZSC)**

Syndicat Mixte de Bassin de la Boutonne (SMBB)
1 Cour du Pigeonnier
79170 PERIGNE
Tel : 05.49.07.82.68
Site en animation : **Vallée de la Boutonne**

Conseil départemental des Deux-Sèvres
Maison du Département - Mail Lucie Aubrac -
CS 58880 -
79028 NIORT Cedex
Tel : 05.49.06.79.79

Sites en animation : **Massif forestier de Chizé-Aulnay, Plaine de Niort Sud-Est, Plaine de la Mothe Saint-Héray – Lezay, Plaine d'Oiron – Thénézay.**